

Arrêté N° 2021-53

**portant nomination de Mme Françoise LANTHEAUME
en qualité de référente intégrité scientifique**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, et notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté 2020-130 en date du 15 septembre 2020 portant nomination de Mme Françoise LANTHEAUME en qualité de référente intégrité scientifique,

Arrête :

- Article 1 :** Madame Françoise LANTHEAUME, Professeure des Universités admise à la retraite à compter du 31/12/2020, est nommée référente intégrité scientifique auprès de la Vice-présidente en charge de la recherche et des écoles doctorales.
- Article 3 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 4 :** La mission prend effet à compter du 5 février 2021.
- Article 5 :** Au regard de son admission à faire valoir ses droits à la retraite, l'intéressée intervient à titre bénévole.

Fait à Lyon, le 18 février 2021



Nathalie DOMPNIER

